**Zeitschrift:** Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art

**Herausgeber:** Visarte Schweiz

**Band:** - (1920)

**Heft:** 7-9

Vereinsnachrichten: Procès-verbal de l'Assemblée générale

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 29.10.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Vient encore une proposition de Mr. Vibert qui estime que la Société paie trop peu pour les estampes qu'elle commande aux graveurs. Elle aurait son avantage à les mieux payer. Pour ce qui concerne le choix de ces gravures, il serait opportun que le graveur, qui prépare une estampe, puisse la soumettre au Comité Central qui choisirait ainsi dans de meilleures conditions; ces gravures pourraient aussi être choisies dans les expositions. Cette proposition est fortement appuyée; quelqu'un propose de payer l'estampe fr. 500.— au lieu de fr. 200.—; la proposition de Mr. Vibert est renvoyée au Comité Central avec recommandation.

Personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11 heures et demie.

Le rapporteur suisse-romand: Louis Rivier.

# Procès-verbal de l'Assemblée générale

du 4 juillet à Berthoud.

Mr. S. Righini, vice-président, ouvre la séance à 11 h. 50 en constatant avec regret que la maladie a retenu loin de nous notre président central, M. W. Röthlisberger. Celui-ci remercie l'assemblée dans un télégramme des salutations et vœux qui lui ont été adressés et fait part du bon résultat de l'opération qu'il vient de subir.

MM. Gilsi (St-Gall) et Blailé (Neuchâtel) sont priés de fonctionner comme scrutateurs.

Mr. Righini rend hommage à la mémoire de nos membres décédés dans cette année: Mr. le professeur Roelli, notre membre honoraire, qui a rendu des services précieux à notre société et à la caisse de secours; les collègues Otto Vautier, Henri Huguenin, Seb. Oesch, Antoine Schmidt, Ernst Schiess, Gustave Vollenweider, Henri A. Gsell, Fritz Hildebrand et notre membre passif Mr. le Dr. Steiger.

Il est passé à l'ordre du jour:

- 1. Le Procès-verbal de l'année précédente est adopté sans que lecture en soit demandée.
- 2. Le Rapport annuel, rédigé par l'ancien secrétaire Dr. Keiser et par le secrétaire actuel R. W. Huber, est lu en allemand et en français; il est adopté.

L'ART SUISSE

3. MM. Hügin (Zurich) et Rivier (Vaud), rapporteurs, lisent le procèsverbal de l'assemblée des délégués, le premier en allemand, le second en français; ces procès-verbaux sont adoptés avec remerciements aux rapporteurs. Le président demande à l'assemblée générale qu'elle veuille bien autant que possible ratifier les décisions prises par l'assemblée des délégués.

- 4. En sa qualité de trésorier central, Mr. Righini rapporte sur la caisse centrale (dont on trouve les comptes aux pages 106 à 109 de ce numéro du journal). Il appuie sur le fait que le résultat satisfaisant est dû à la vente des estampes montant à fr. 2680.— ainsi qu'à l'esprit d'économie qui s'est manifesté un peu partout. Il constate avec plaisir que MM. les caissiers ont fonctionné avec exactitude et que la fortune de la société a augmenté de fr. 3000.— en 1910 à plus de fr. 35 000.— en 1920. L'assemblée vote des remerciements sincères à Mr. Schwarz, qui établit depuis longtemps notre compte annuel d'une manière magistrale. Les vérificateurs des comptes, MM. Steiner (Aarau) et Buchs (Fribourg), donnent lecture de leur rapport. L'assemblée donne pleine et entière décharge au trésorier et le remercie pour son excellente gestion.
- 5. Comme réviseurs pour le nouvel exercice, sont nommés MM. Buchs (Fribourg) et Gilsi (St-Gall), celui-ci remplace Mr. Steiner démissionnaire; comme suppléants sont nommés MM. Reber (Berne) et Blailé (Neuchâtel).
  - 6. La cotisation reste à fr. 10.-.
- 7. Le Budget 1920/21 est adopté tel qu'il a été présenté à l'assemblée des délégués.
- 8. Quant aux élections statutaires, Mr. Righini donne connaissance de la démission de Mr. Surbek du Comité Central. Mr. Ed. Boss, qui est proposé comme remplaçant par la section de Berne, est élu à l'unanimité (47 voix).
- 9. Candidats. Le président rappelle que, selon les décisions de l'assemblée des délégués, les sections sont tenues à être le plus sévère dans le choix de leurs candidats.

La section de Genève déclare qu'elle ne pourrait plus recommander l'admission de l'un de ses candidats; celui-ci est refusé par l'assemblée. La section de Lucerne se borne à présenter un seul candidat. Sont admis comme membres actifs les 40 candidats dont on trouve les noms dans le procès-verbal allemand.

- 10. Conforme à la décision de l'assemblée des délégués, il est décidé que notre société va demander au Conseil fédéral de bien vouloir à l'avenir:
  - I. lui accorder une représentation plus importante au sein de la Commission fédérale des Beaux-Arts en portant à 6 peintres et sculpteurs le nombre de ses représentants;
- II. nommer ceux-ci sur une liste de présentation établie par les artistes et présentée par le Comité Central;
- III. nommer en tous cas, parmi les artistes choisis, un membre du Comité Central.

Comme représentant de ce Comité, l'Assemblée générale ratifie à l'unanimité le choix de Mr. Righini.

- 11. Mr. Righini donne un aperçu de la situation et de l'activité de la Caisse de secours. Le Comité de la Caisse est prié d'étudier la question si en cas d'accident ou peut avoir recours à la caisse.
- 12. Le président rappelle qu'on vient de créer, sur l'initiative de Mr. Jeanneret, la «Fédération des Travailleurs intellectuels», sur laquelle le Rapport anuel contient des indications nécessaires. L'assemblée renonce à entendre le procès-verbal de l'assemblée constitutive du 12 juin 1920.
- 13. Quant aux expositions à l'étranger, le président répète les indications données la veille dans l'assemblée de délégués.
- 14. A propos du droit de reproduction l'assemblée apprend que Mr. Linck (Berne) est prié de présenter ses propositions au Comité Central.
- 15. Divers. La proposition Schwyzer (Zurich), concernant l'organisation d'un voyage collectif en Italie, sera étudiée par le Comité Central.

Quant à la réorganisation du Salon il est décidé que les propositions suivantes seront adressées au Département de l'Intérieur:

Les Beaux-Arts et les arts décoratifs devront être exposés séparément et à des époques différentes.

Le nombre maximum d'œuvres exposées sera fixé à 500: peinture, art graphique, sculpture et architecture (si cette dernière n'est pas censée de faire partie de l'exposition des arts décoratifs).

Le jury, qui se montrera très sévère au point de vue artistique, ne peut dépasser en aucun cas le nombre de 500 œuvres, mais il est libre d'en choisir moins.

Quant au placement il est prévu que les œuvres des artistes de la Suisse romande (y compris la Suisse italienne) forment un groupe spécial et les œuvres des artistes de la Suisse allemande en forment un autre.

Quant aux propositions de Mr. Vibert concernant nos estampes, Mr. Vibert est chargé de soumettre ses propositions au Comité Central.

La séance est levée à 1 h. 20 m.

Le secrétaire: R. W. Huber.

### Estampe 1920.

«Parc au vaches», d'Edmond Bille, l'estampe de cette année, vient d'être expediée à nos membres passifs; MM. les présidents de section qui l'ont reçue également, la mettront aux archives de leurs sections.

Dans la «Nouvelle Gazette de Zurich» (Nr. 1263) Mr. Trog apprécie cette œuvre en disant que le style mâle et robuste, tel que la gravure sur bois le demande, s'y manifeste avec ardiesse et fermeté. Les collectionneurs feront sans doute bon accueil à cette estampe, imprimée avec soin par MM. Delachaux et Noestlé à Neuchâtel.

## Avis.

A notre requête tendant à obtenir un abaissement des tarifs pour le transport des œuvres d'art destinées à une exposition, le Département des chemins de fer nous informe par sa lettre du 14 juillet 1920 qu'on accorde à notre société les avantages suivants: Presque toutes les administrations des chemins de fer se déclarent prêtes à accorder à chaque exposition organisée par notre société une subvention dont le montant correspondra au montant des frais de transport de retour, payés par les exposants. Pour profiter de cette faveur, il nous faudra avertir à temps la Direction générale des C. F. F. de la date de l'exposition pour qu'elle puisse prendre les mesures nécessaires. La somme approximative des frais de transport de retour nous sera donc remboursée comme subvention à notre exposition.